



Jusqu'au 30 juin 2022.

# Appel à projets "Quand CAPI conte"

Pour la quatrième saison, la CAPI lance un appel à projet auprès des conteurs et des artistes de l'oralité en Auvergne-Rhône-Alpes. Candidatures à envoyer jusqu'au jeudi 30 juin 2022.

## Contexte

### Quand CAPI conte !

La tournée de contes de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère

La CAPI et ses 22 communes s'associent pour organiser sur leur territoire une tournée de plusieurs spectacles de contes. L'objectif du projet est de proposer une action culturelle mutualisée autour du conte et de l'oralité, dans une volonté de développer la lecture publique et d'attirer de nouveaux publics de proximité dans les bibliothèques et médiathèques du territoire.

## Objet de l'appel à projets

La CAPI recherche des conteurs pour des spectacles dans les communes de Chèzeneuve, Chateauvillain, Crachier, Domarin, Eclosé-Badinières, Les Eparres, Maubec, Nivolas-Vermelle, Saint Alban de Roche, Satolas et Bonce, Sérézin de la Tour, Succieu et Villefontaine.

## Profil recherché

L'appel s'adresse aux artistes résidant dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, francophones, possédant une expérience significative du conte. Les artistes doivent avoir le permis de conduire, en cours de validité, et disposer d'un véhicule personnel.

## Conditions de réalisation

Le projet pourra être confié à plusieurs conteurs différents. La tournée se déroulera sur une durée de 3 mois, de janvier à mars 2023. Chaque séance de conte aura une durée d'environ 1 heure. Elle s'adressera plus particulièrement à un public familial.

## **Financements et partenariats**

Le maître d'ouvrage est la CAPI, via le Service Médiathèques. Les communes et les gestionnaires des bibliothèques municipales sont partenaires et associés au projet. Une convention sera conclue entre la CAPI et les artistes. Ce projet bénéficiera de l'aide du Département de l'Isère.

## **Détail des interventions artistiques : calendrier et budget**

Le budget dédié à l'intervention de l'artiste (tous frais annexes liés à la venue de l'artiste compris) n'excèdera pas 300€ TTC par séance. Le budget correspond aux cachets et/ou droits d'auteurs de l'artiste, ainsi que tous les frais liés à ses déplacements, restauration, catering, télécommunications.

## **Présentation des candidatures**

Contenu des propositions au plan artistique et culturel :

- Proposition de la démarche artistique et d'une petite forme au répertoire qui sera diffusée dans les bibliothèques : fiche technique et extrait vidéo ;
- Parcours professionnel de l'artiste et présentation du travail artistique et de sa diffusion ces trois dernières années (lieux, fréquence) ;
- Offre de prix ;
- Disponibilités ;
- Détenzione d'une assurance responsabilité civile ;
- Document administratif présentant le statut individuel de l'artiste et/ou son rattachement à une structure ;
- Coordonnées personnelles de l'artiste : adresse, n° de téléphone et mail.

## **Contacts et informations**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser à la CAPI, à cette adresse mail : [mediatheque-direction@capi38.fr](mailto:mediatheque-direction@capi38.fr). Les projets devront être reçus au plus tard le jeudi 30 juin 2022 à 15h00 :

- En version électronique à [mediatheque-direction@capi38.fr](mailto:mediatheque-direction@capi38.fr) ;
- Et en version papier en 4 exemplaires à la CAPI : Médiathèque CAPI10 place Jean-Jacques Rousseau 38300 BOURGOIN-JALLIEU

---

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/appel-a-projets-quand-capi-conte-626a4beb9908a>